



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Novembre 2018

4.2 Zonage-Bourg nord

Echelle 1/2500

Légende

- Cône de vue
- Construction non référencée au cadastre
- Élément patrimonial à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Protection d'un élément patrimonial lié au front de mer au titre de l'article L123-1-5 CU
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Espace boisé remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Ancien CET
- Ancienne décharge
- Zones Humides
- Risque falaise
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1
- Espaces boisés remarquables au titre de l'article L123-1-5 CU
- Zone non aedificandi
- Zones Humides
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible (R123-13 3 CU)
- Bande 100m L146-4 CU
- Entités archéologiques
- Voie de catégorie 2, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
- Voie de catégorie 3, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

Tableau des ER

Nouveau N° du projet de PLU	Désignation	Lieu	Surfaces approximatives	Bénéficiaire
1	Accès	ZA de la Perrière	514 m²	Agglomération du Pontic
2	Accès	Avenue du Commandant Dierman	226 m²	Commune
3	Accès	Rue de Tharon	83 m²	Commune
4	Création de chemements doux	Croix verte	1938 m²	Commune
5	Bassin de gestion des eaux pluviales	Avenue d'Argou	1338 m²	Agglomération du Pontic
6	Extension des équipements scolaires et périscolaires	Secteur rue de l'Écluse	356 m²	Commune
7	Extension des équipements scolaires et périscolaires	Secteur rue de l'Écluse	306 m²	Commune

